Zurich, 2020

Notre politique en matière de dons.

La fondation Greenpeace est une organisation écologiste internationale et indépendante. Elle

dénonce des problèmes écologiques globaux et promeut des solutions pour un avenir

écologique et pacifique au moyen d'un travail de campagne créatif et des confrontations nonviolentes.

Forme légale

Greenpeace Suisse est une fondation reconnue d’utilité publique selon l’art. 80ss. du Code civil

suisse.

Financement

Afin de préserver son indépendance, Greenpeace Suisse n’accepte aucun don de sociétés de

capitaux, de partis politiques, des pouvoirs publics ou d’organisations internationales. De

même, Greenpeace refuse tout financement qui pourrait compromettre les objectifs ou l’intégrité

de l’organisation. C’est la raison pour laquelle nous renonçons à des fonds provenant du travail

des enfants, de la traite d’êtres humains ou de la vente d’armes, ainsi que des fonds provenant

d’activités à caractère criminel, illégal et discriminatoire, que ce soit d’un point de vue racial,

sexuel, religieux ou culturel. Greenpeace vérifie par ailleurs la provenance des dons uniques de CHF 5 000.–, et plus, et se réserve le droit de refuser tout don, quel que soit son montant, dont l’acceptation pourrait compromettre les fondements et les principes de l’organisation.

Utilisation des moyens

Greenpeace ne recherche qu'exceptionnellement des fonds liés à des projets particuliers. En

principe, ses moyens financiers sont utilisés où c'est nécessaire au niveau national et

international.

Placements

Greenpeace ne fait pas d'affaires spéculatives en bourse. Ses modestes placements sont

uniquement faits sur des critères de sécurité et d'écologie. Elle a pour principe de ne jamais

spéculer avec des papiers valeurs; elle place ses moyens en obligations garanties par l'Etat et

en écofonds. Greenpeace possède toutefois quelques actions isolées qui lui permettent

d'accéder à certaines assemblées générales des actionnaires.

Transparence

Greenpeace est transparente et rend des comptes à ses donateurs, ses sympathisants, au

public, aux médias et aux autorités de surveillance sur la façon dont elle récolte ses fonds, les

utilise et les distribue. Sa comptabilité et son bilan annuel sont vérifiés par une fiduciaire. Le

rapport annuel de Greenpeace Suisse et celui de Greenpeace International sont disponibles sur

demande.